



COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ETHIQUE

Réunion du 09 Novembre 2021

Procès-verbal N°01

Membres Présents : Mme. Sandrine REIGNAUD – MM. Franck BRANA – Guy GLARIA - Martial MARTINON - Claude REQUENA - Louis SAINT YGNAN

Dossier n°1 :

- **Match n°23870347 : PAVIE 1 / GERS FOOT SUD 2 U17 Phase Pré-Territoire en date du 16 Octobre 2021**

Convoqués à la réunion :

- Monsieur Norman LASMAK, Arbitre officiel de la rencontre ;
- Pour l'équipe de PAVIE 1 : M. Jean-Michel DUPOUY, Arbitre assistant 2 – Mme. Fany GONZALEZ, Déléguée principale – M. Henry VIGUIER, Délégué adjoint – M. Kévin FIGADERE, Educateur
- Pour l'équipe de GERS FOOT SUD 2 : MM. Laurent CAUBET, Arbitre assistant 1 - Thomas BAJON, Educateur - Jean-François SEVILLANO, Dirigeant

Etaient présents : MM. Jean-Michel DUPOUY, Henry VIGUIER, Kévin FIGADERE, Laurent CAUBET, Thomas BAJON, Jean-François SEVILLANO.

Assistent à la réunion : MM. Jean-Philippe LESCURE (Président de FORZA LSJ) et Cédric DEVEZE (responsable jeunes de l'entente GERS FOOT SUD).

Absente excusée : Mme. Fany GONZALEZ

Le Président Claude REQUENA ouvre la séance en rappelant que la Commission d'Ethique n'est pas une instance disciplinaire, qu'elle a été instaurée pour désamorcer les contentieux entre clubs et favoriser, dans un cadre amiable et serein, la solution des litiges et tensions pouvant survenir entre eux.

Il rappelle que la présente commission a été réunie à la suite d'un courrier de Jean-Philippe LESCURE adressé à la Commission de discipline le 18 octobre 2021 dans lequel il se plaignait du fait qu'un de ses joueurs Joshua DA SILVA, avait été victime d'injures raciales qui n'avaient pas été prises en compte dans la sanction disciplinaire du 21 octobre 2021.

Il ajoute que, pour lui, aucun courrier adressé au District ne doit demeurer sans réponse et c'est la raison pour laquelle il a décidé de réunir la Commission d'Ethique afin de rappeler les clubs à leurs obligations sportives et éducatives.

Il donne ensuite la parole au président du Pôle juridique, Louis SAINT-YGNAN, qui rappelle brièvement les faits ayant donné lieu aux sanctions prononcées par la Commission de discipline et qui donne lecture du rapport de l'arbitre qui fait état de coups entre joueurs mais qui n'a pas entendu d'insultes racistes au préalable, raison pour laquelle il n'y a eu aucune sanction de ce chef.

Avant d'inviter les parties à s'exprimer à tour de rôle, sans acrimonie et sans se couper la parole, Louis SAINT-YGNAN rappelle que le District du Gers, est une petite entité, que tous ses acteurs se connaissent et qu'il serait souhaitable qu'un climat serein et apaisé puisse s'instaurer entre eux.

Chacun peut alors s'exprimer et les débats sont d'une grande courtoisie et d'une haute tenue correspondant ainsi à l'attente du Président et des membres de la Commission d'Ethique.

Les deux clubs font valoir qu'ils rencontrent des difficultés pour maîtriser la fougue et l'ardeur de jeunes joueurs tels que des U17, mais qu'ils ne ménagent pas leurs efforts afin de leur permettre de pratiquer une activité sportive en leur inculquant les règles de conduite à respecter.

Ils déplorent toutefois le manque d'arbitres pour diriger les rencontres et la Présidente du Pôle Arbitrage du District, Sandrine REIGNAUD, intervient alors pour rappeler que le problème de la pénurie d'arbitre est récurrent en raison de la baisse des effectifs, mais elle précise que sa commission ne ménage pas ses efforts pour assurer le recrutement de directeurs de jeu en organisant notamment plusieurs stages de formation.

Pour conclure, les participants se déclarent satisfaits du déroulement de la réunion qu'ils considèrent comme positive et constructive et qu'elle est de nature à apaiser les tensions entre les clubs.

Pour sa part le Président de FORZA LSJ ne cache pas son soulagement d'avoir pu être entendu par la commission afin de montrer à son joueur que son club ne l'a pas laissé tomber en prenant sa défense.

Le Président REQUENA lève la séance.

Dossier n°2 :

- **Match n°23575406 : FORZA L.S.J. / VIC FEZENSAC D1 en date du 17 Octobre 2021**

Convoqués à la réunion :

- M. Jean Luc LANOUGADERE, Arbitre officiel de la rencontre et M. Ludovic GEISSELHARDT, Délégué officiel de la rencontre
- Pour l'équipe de FORZA LSJ : MM. Jean Louis MARQUE, Arbitre assistant 1 - Gérard PAU, Délégué adjoint 1 - Carlos PINTO, Délégué adjoint 2 - Karim BECHIR, Educateur
- Pour l'équipe de VIC FEZENSAC : MM. Enzo BERTOLLA, Arbitre assistant 2 - Alain ROLLAND, Educateur - Fabien LAFON, Dirigeant

Etaient présents : MM. Ludovic GEISSELHARDT, Karim BECHIR, Enzo BERTOLLA, Fabien LAFON,

Assistent à la réunion : MM. Guillaume PENTO (Vice-Président de Vic Fezensac) et Olivier BOISSARD (Co-Président de Forza LSJ).

Absents excusés : MM. Jean Luc LANOUGADERE et Alain ROLLAND.

Le Président Claude REQUENA ouvre cette deuxième séance en réitérant les propos liminaires qu'il avait tenus lors de la séance précédente.

Il indique que la Commission de Discipline a sanctionné un joueur de FORZA LSJ qui avait été exclu par l'arbitre pour faute grossière, mais il précise qu'il a reçu un courrier de Monsieur Fabien LAFON, coprésident de l'UA VIC FEZENSAC se plaignant du comportement particulièrement violent et inadmissible de l'entraîneur de FORZA LSJ. Ces faits, non mentionnés dans le rapport de l'arbitre, ni dans celui du délégué de la rencontre, n'ont pas été pris en compte par la Commission de discipline, d'où la décision du Président de saisir la Commission d'Ethique.

Il passe la parole à Louis SAINT-YGNAN qui rappelle aux participants que l'esprit de compétition ne doit pas prendre le pas sur les règles de fair-play et de sportivité et que, si l'engagement est consubstantiel à la pratique d'une activité sportive, il ne doit pas dépasser les limites fixées par les règles du jeu et le respect dû à l'adversaire.

Le délégué de la rencontre et les représentants des deux clubs ont alors la parole pour exprimer leurs points de vue et, là encore, les débats empreints de la plus grande sérénité ont lieu dans le respect mutuel des intervenants.

L'entraîneur de FORZA LSJ indique qu'il regrette son comportement et fait savoir aux membres de la Commission d'Ethique qu'il a appelé dès le lendemain les dirigeants de VIC FEZENSAC pour apaiser la situation en reconnaissant son emportement, ce que confirment les représentant du club de l'UA VIC FEZENSAC.

Toutes les parties donnent l'assurance que la situation est apaisée, qu'aucun club n'est animé par un esprit de revanche et que le match retour ne donnera lieu à aucun incident, ce dont la Commission d'Ethique prend acte.

C'est sur cette note optimiste, et à la satisfaction de tous les membres présents qui ont pu échanger en toute franchise et civilité, que le Président REQUENA lève la séance.

Dossier n°3 :

- **Match n°23575304 : A.S. FLEURANCE LA SAUVETAT 2 / U.S. AUBIET D1 en date du 11 Septembre 2021**

Eu égard à l'ordre du jour chargé et à la longueur des débats, ce point n'a pu être abordé.

Toutefois il avait été évoqué lors du dernier Comité Directeur du 8 novembre.

Il convient de rappeler qu'à la fin de cette rencontre, un spectateur non identifié a enjambé la main-courante pour venir plaquer aux jambes l'arbitre assistant du club d'Aubiet.

Ce geste imbécile n'a eu heureusement aucune conséquence pour l'arbitre assistant qui était positionné du côté des tribunes, et le club de Fleurance a été rappelé à ses obligations même si de tels incidents sont imprévisibles et très difficiles à éviter.

Toutefois, et afin de pallier ce genre d'incident, le Comité Directeur a apporté des précisions aux Règlements généraux du District qui seront soumises au vote de l'Assemblée Générale de SAINT-JEAN-LE-COMTAL du 10 décembre.

Il a été décidé que les arbitres assistants des clubs visités seront placés à l'opposé des tribunes et du côté de la moitié de terrain où se situe le banc de touche de son club.

La commission remercie les participants et leurs souhaite une bonne saison.

La séance est levée à 21 heures 30.

Claude REQUENA
